

Compte rendu de la séance du mercredi 23 décembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Arlette OURTAU

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2020

Ordre du jour :

Demandes DETR, aides régionales et départementales pour les travaux suivants :

- Eglise d'Idrein
- Cabane de Caousis

Prime annuelle agent non titulaire

Questios diverses :

Extension du réseau d'eau potable à Uchentein

Eclairage public

Mesures pendant l'état-d'urgence sanitaire relatives à la tenue des conseils :

- Couvre-feu à 20 heures
- Quorum au tiers des membres présents
- Possibilité pour un conseiller de disposer de 2 pouvoirs

Salle du Conseil :

- Port du masque obligatoire
- Gel hydroalcoolique à disposition

Délibérations du conseil:

Eglise Idrein, travaux de réfection : Demande de subvention DETR 2021, aide régionale et FDAL (DE 2020 061)

Monsieur le Maire présente le projet de réfection de l'église d'Idrein qui comprend l'échafaudage, la maçonnerie des enduis à pierre vues sur l'arrière du clocher, le nettoyage de la croix et le rhabillage en pierre du sous- bassement.

Le montant de ces travaux s'élève à 15 540.86 euros H.T. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant. Il demande l'autorisation de demander les aides auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège.

| Travaux | Montant | Financement | Montant |
|----------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Travaux de réfection | 15 540,86 € | État : DETR 2021 30% | 4 662,00 € |
| | | Région Occitanie 20% | 3 108,00 € |
| | | Département de l'Ariège 20% | 3 108,00 € |
| | | Autofinancement | 4 662,86 € |
| Total HT | 15 540,86 € | Total HT | 15 540,86 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Approuve le plan de financement

-Autorise M. le Maire à faire les demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2021, de la région Occitanie et du Conseil Départemental au titre du FDAL.

- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tout document utile pour la bonne exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Travaux cabane de Caussis : demande des subventions FNADT massifs, aide régionale et départementale (DE 2020 062)

Monsieur le Maire expose que la cabane de Caussis, sur le GR Transfrontalier menant au refuge des Estagnous et aux étangs appelés étang long et étang Rond nécessite des travaux de rénovation.

Les travaux de rénovation s'élève à 24 368 euros HT. M. le Maire propose le plan de financement suivant et demande l'autorisation de demander les aides possibles pour financer cette opération.

| Travaux | Montant | Financement | Montant |
|----------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| Travaux de réfection | 24 368,00 € | État : FNADT massifs 40% | 9 747,00 € |
| | | Région Occitanie 20% | 4 873,00 € |
| | | Département de l'Ariège 20% | 4 873,00 € |
| | | Autofinancement | 4 875,00 € |
| Total HT | 24 368,00 € | Total HT | 24 368,00 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Approuve le projet et son plan de financement

-Autorise M. le Maire a demander les aides auprès de l'État au titre du FNADT, de la région Occitanie et le FDAI auprès du Conseil Départemental.

-Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer pièces pour la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Prime de fin d'année pour l'agent en CDD Loungta LEBRETON (DE 2021 001)

Monsieur le Maire rapelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les primes qui pourront être attribuées aux agents de la commune et notamment aux agents contractuels de droit privé.

Il propose d'attribuer une prime équivalente à un 13ème mois au prorata du temps travaillé du 08 juin 2020 au 31 janvier 2021 et cela en fonction de la manière de servir de l'agent évalué lors de l'entretien annuel.

Monsieur le Maire rend compte de la satisfaction du travail effectué par l'agent M. LEBRETON Loungta.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une prime de fin d'année à l'agent LEBRETON Loungta d'un montant brut de 1 000 euros brut.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Retable Ourjout : Demande subventions pour la conservation, consolidation, restauration et remontage du retable (DE 2020 064)

Monsieur le Maire rappelle que le retable de l'église d'Ourjout a été transporté dans les ateliers de M.Schmitter afin de le consolider et d'élaborer un diagnostic pour son remontage dans l'église d'Uchentein. Les travaux de conservation, de consolidation et la restauration du retable s'élèvent à 9619 euros. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant et demande l'autorisation de demander l'aide financière auprès de l'Etat, la Région et le département de l'Ariège.

| Travaux | Montant HT | Financement | Montant HT |
|--|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Consolidation, conservation et restauration M, SCHMITTER | 9 619,00 € | Etat : DRAC 40% | 3 847,60 € |
| | | Region Occitanie 20% | 1 923,00 € |
| | | Département de l'Ariège 20% | 1 923,00 € |
| | | Autofinancement | 1 926,00 € |
| Total HT | 9 619,00 € | Total HT | 9 619,60 € |

Après avoir délibéré le Conseil Municipal ,à l'unanimité des membres présents, décide :

-D'approuver le plan de financement proposé;

-Autorise Monsieur le Maire de demander les aides de l'État, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège pour financer les travaux du retable avant le remontage dans l'église d'Uchentein.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Solidarité aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes (DE 2020 063)

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association des Maires et de l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes faisant appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière "Alex" qui a lourdement frappé le territoire. Il demande à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention au profit de ces communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** :

-D'octroyer une aide de 200 euros aux communes sinistrées

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Patrick LAFFONT